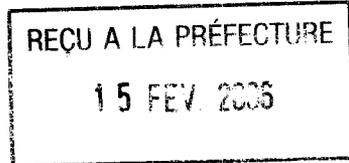


Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

ARRETE N° 2006- 002 DOF

du **13 FEV, 2006**

PORTANT déclassement dans le domaine
privé départemental de parcelles de terrains
provenant de la RD 111 et 9 I sur le ban de
la commune de FORTSCHWIHR



Colmar, le

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

- VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ainsi que les articles R131-3 à R 131-8 ;
- VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU le décret 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification au titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 10 juin 2005 autorisant l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin de parcelles de terrains situées à FORTSCHWIHR au droit des RD 111 et 9 I ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 13 janvier 2006 décidant le déclassement de ces terrains et leur reclassement dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin ;

.../...

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin :

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Le déclassement de parcelles de terrains situées au droit des RD 111 et 9 I à FORTSCHWIHR, conformément au plan ci-annexé.

ARTICLE 2 :

Le reclassement de ces parcelles de terrains dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin.

ARTICLE 3 :

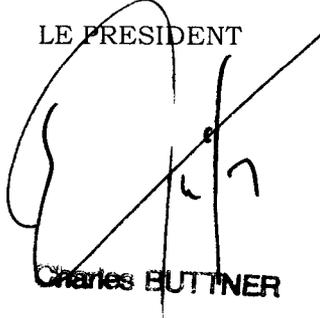
Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux du Haut-Rhin
Monsieur le Directeur de la DIRT,
Madame le Directeur du DOF,
Madame le Maire de la Commune de FORTSCHWIHR,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

Fait à COLMAR, le **13 FEV. 2006**

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet: **15 FEV. 2006**
Publication: **10 MARS 2006**
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Yves GRASS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

REQU A LA PREFECTURE
15 FEV. 2006

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Departement :
68
Commune :
FORTSCHWIHR (95)

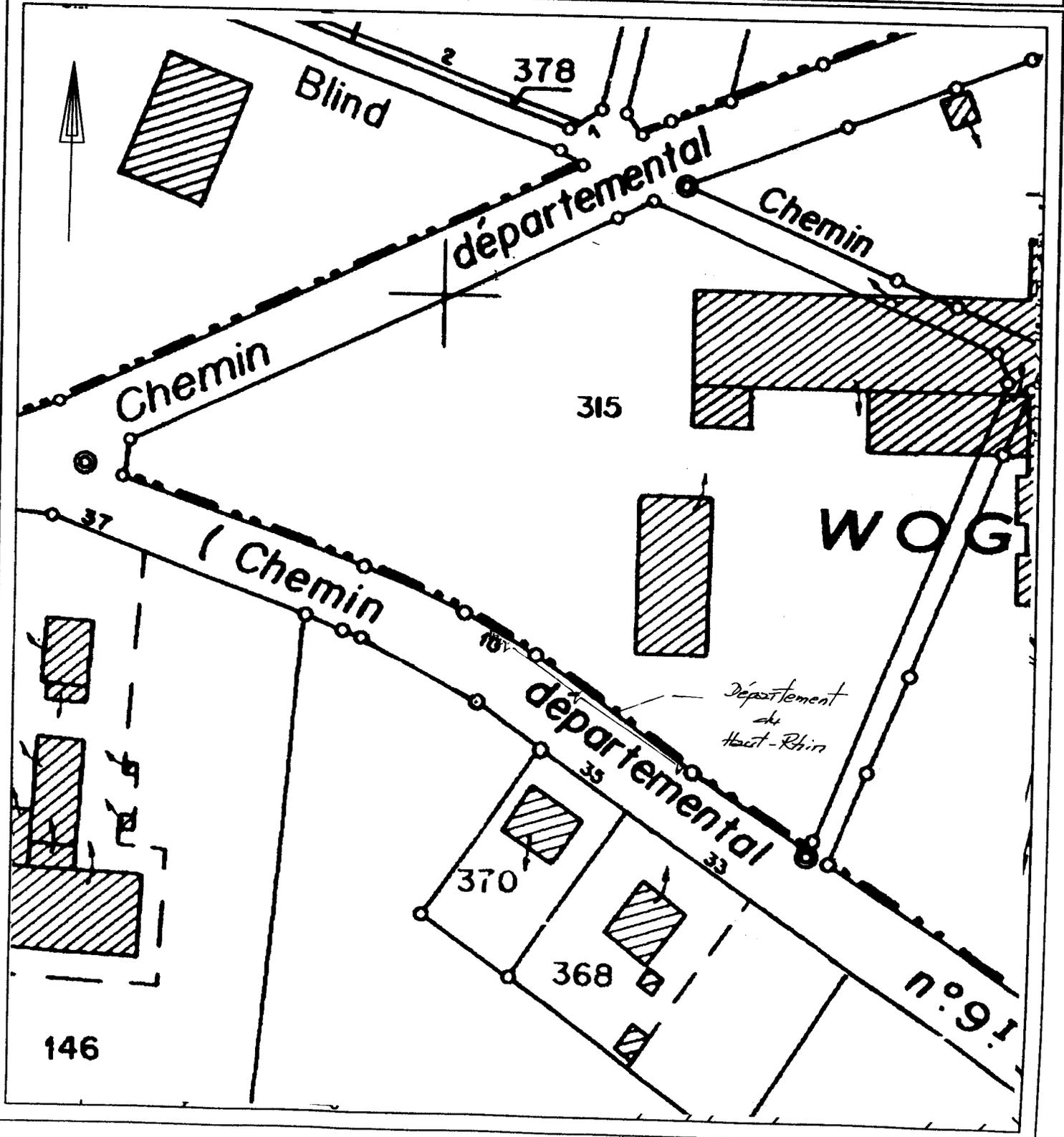
Section : 2001
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'edition : 1/1000
Date de l'edition : 15-03-2005

Numero d'ordre du registre de
constatation des droits:
Cachet du service d'origine

RECU A LA PRESCRIPTION
20 SEP. 2005

Extrait certifié conforme au plan
cadastral informatisé à la date
du : ____ / ____ / ____
A _____
Le _____
L' _____

Service du Cadastre



DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Departement :

68

Commune :

FORTSCHWIHR (95)

Numero d'ordre du registre de constatation des droits:

Cachet du service d'origine

Section : 2001

Echelle d'origine : 1/2000

Echelle d'edition : 1/1000

Date de l'edition : 15-03-2005

REÇU A LA FISCALITE

20 SEP. 2005

Extrait certifié conforme au plan cadastral informatisé à la date du : ___ / ___ / ___

A _____

Le _____

L' _____

Service du Cadastre

